



Suite à un stage je ne veux pas m'engager dans la société

Par **poppins95**, le **12/02/2014** à **11:56**

Bonjour, rn rn Je suis actuellement en stage en secrétariat dans une société où je suis seule avec le dirigeant. rn Je termine mon stage au mois de mai. rn Avant que je commence le stage mon tuteur m'a fait rédiger un courrier comme quoi je certifierai m'engager dans son entreprise à la suite du stage. rn J'ai tout de même stipulé sur la lettre que je m'engagerai sous réserve d'entente professionnelle commune. rn Je ne souhaite pas travailler dans sa société à la suite de mon stage car l'entreprise est en grande difficulté et qu'il est en procès avec tous ses anciens salariés car il refuse de régler leurs salaires.... bref je ne veux pas du tout m'engager chez lui à la suite de mon stage. rn Je souhaite savoir s'il peut se retourner contre moi ou contre le centre de formation où je suis. rn rn Merci pour votre aide

Par **moisse**, le **12/02/2014** à **15:59**

Bonjour, rn Le centre de formation n'a rien signé, il ne saurait donc être tenu responsable d'un quelconque dommage. rn En ce qui concerne la disposition que vous signalez elle paraît sans contrepartie puisqu'inversement aucune embauche n'est promise. rn Vous ne risquez donc pas grand chose surtout si vous avez ajouté une réserve. rn Mais on ne peut pas dire que le risque soit nul, puisqu'une embauche en fin de stage serait effective sans période d'essai (la durée du stage est intégralement part de l'essai) et donc impliquerait une démission avec préavis.